



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°948) DE MISE A
DISPOSITION LA SALLES LISZT A MONSIEUR
JIMMY KURC, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-115
EN DATE DU 29 MARS 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de Monsieur Jimmy KURC, domicilié au 31 rue d'Estienne d'Orves, 94300 Vincennes, afin de s'exercer seul en salle Liszt, les jeudis de 13h00 à 15h00 du 7 mars au 13 juin 2024 (sauf jours fériés et vacances scolaires) soient 24h00 en tout ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec Jimmy KURC, domicilié au 31 rue d'Estienne d'Orves, 94300 Vincennes, une convention de location de salle, pour un montant de 240 € T.T.C. (deux-cent-quarante euros) pour les frais de location, afin de s'exercer seul en salle Liszt, les jeudis de 13h00 à 15h00 du 7 mars au 13 juin 2024 (sauf jours fériés et vacances scolaires) soient 24h00 en tout ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240329-Imc1H11808H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/03/2024
Date de Publication : 29/03/2024